



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

travailleurs de la mine

Question écrite n° 62222

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui rappeler les efforts entrepris par le Gouvernement pour conserver dans la mémoire collective le travail de la mine.

Texte de la réponse

La conservation, dans la mémoire collective, du travail de la mine est, en ce qui concerne le domaine des musées, assurée par trois grands sites de référence : le centre historique minier de Lewarde (Nord), le musée de la Mine de Saint-Étienne (Loire), le musée de Petite-Rosselle (Lorraine). Chacun de ces établissements est installé sur un ancien carreau minier et présente tout à la fois l'histoire des techniques minières et la mémoire des mineurs. Il est important de rappeler que d'autres musées se rapportant à la mine ont été créés par d'anciens mineurs qui ont assisté à la fermeture de leur site. Tel est le cas de Blanzy (Saône-et-Loire), de La Machine (Nièvre), du Mollay-Littry (Calvados). Ces trois sites, même s'ils semblent de moindre importance, jouent un rôle majeur quant à la transmission de cette culture ouvrière si caractéristique.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62222

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3609

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 8964